

Conférence salariale 2019  
Les employeurs de l'USB déplorent une politique salariale  
toujours plus sinistrée

Lors de la conférence salariale, ce 14 février, le Gouvernement a annoncé un taux d'évolution de la masse salariale de 1% applicable pour la convention collective de la Branche...[Voir la suite](#) [1]

Les parties au dialogue social (les syndicats, les administrations d'État et les entreprises) ont convenu de maintenir le taux de croissance salariale à 1% pour la convention collective de la Branche...

Cette mesure, en l'absence de la hausse salariale 2019 accordée par le comité national de l'industrie de l'USB, entraîne inévitablement un traitement supplémentaire déqualifié de nos salariés professionnels.

Il s'agit d'un acte de démission de l'État, qui ne peut être considéré que comme un acte de démission de l'État, qui ne peut être considéré que comme un acte de démission de l'État.

## **[Communiqué] Conférence salariale 2019 Les employeurs de l'USB déplorent une politique salariale toujours plus sinistrée**

7 janvier 2020

Lors de la conférence salariale, ce 14 février, le Gouvernement a annoncé un taux d'évolution de la masse salariale de 1% applicable pour la convention collective de la Branche...[Voir la suite](#) [1]

---

### **Source**

**URL:**<https://assadmervaldeloire.fr/actu-adedom/communiqué-conference-salariale-2019-les-employeurs-de-lusb-deplorent-une-politique>

### **Liens**

[1] <https://assadmervaldeloire.fr/actu-adedom/communiqué-conference-salariale-2019-les-employeurs-de-lusb-deplorent-une-politique>